



Avis d'information au patient

Le présent document vise à informer les patients de manière concise, transparente, intelligible et explicite sur l'échange de leurs données à caractère personnel dans un contexte transfrontière.

1. Qu'est-ce que l'infrastructure de services numériques dans le domaine de la santé en ligne?

L'infrastructure de services numériques dans le domaine de la santé en ligne (eHDSI ou eHealth DSI) offre aux professionnels de la santé intervenant dans le traitement ou dans la fourniture de médicaments un accès sécurisé et aisé aux données médicales.

Cette infrastructure donne aux professionnels de la santé l'accès par voie électronique aux données médicales des personnes résidant dans l'UE, à tout moment et en tout lieu de l'UE.

Cet accès se fait au moyen d'un portail sécurisé fourni par un point de contact national en matière de santé en ligne (NCPeH) désigné par chaque pays.

Chaque organisme désigné comme NCPeH assume, en tant que responsable du traitement des données, la responsabilité de la collecte, de la conservation, du transfert et des autres activités de traitement des données dans son registre médical.

Cela signifie également que vos données à caractère personnel sont enregistrées, transférées et conservées conformément à la législation du pays de traitement.

2. Quelles sont les catégories de données médicales à caractère personnel concernées?

- *Dossier de patient*: vos données médicales de base sont collectées à partir de votre pays d'affiliation afin de vous permettre de recevoir un traitement dans un autre pays de l'UE¹. Le dossier de patient comprend des données médicales importantes vous concernant, telles que les allergies, les médicaments prescrits, les maladies et interventions chirurgicales antérieures, qui sont nécessaires pour vous soigner correctement à l'étranger.
- *Ordonnance électronique et dispensation électronique*: vous pouvez obtenir une ordonnance auprès d'un prestataire de soins dans votre pays d'affiliation et recevoir les médicaments de votre traitement dans une pharmacie située dans un autre pays de l'UE. L'ordonnance électronique contient essentiellement les mêmes informations qu'une ordonnance normale sur papier, à savoir l'identification du médecin, du patient et du médicament prescrit. La dispensation électronique comprend le médicament délivré.

Les informations sont disponibles dans la mesure où vos données à caractère personnel sont déjà enregistrées sous forme électronique dans votre pays d'affiliation.

3. Quelle est la base juridique de l'utilisation de vos données à caractère personnel?

Lorsque vous recevez un traitement ou un médicament à l'étranger, vos données sont enregistrées dans le pays du traitement conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de

¹ Le système est également ouvert actuellement à l'Islande, au Liechtenstein, à la Norvège et à la Suisse.



ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), ainsi que conformément aux lois de ce pays et aux pratiques du prestataire particulier de santé.

4. Quelle est la finalité du traitement des données?

Vos données médicales ne seront utilisées que pour votre traitement médical ou pour la fourniture de médicaments.

Cependant, dans certains pays de l'UE, ces données à caractère personnel peuvent également, sous certaines conditions, être utilisées à d'autres fins prévues par la législation, telles que les statistiques, la surveillance et la recherche, et ce, afin d'améliorer la qualité de la santé publique.

Pour ces objectifs secondaires, les États membres de l'UE qui participent au système d'échange de données se sont engagés à mettre en place des garanties techniques et organisationnelles appropriées telles que l'anonymisation des données à caractère personnel lorsque cela est nécessaire.

Au Portugal, vos données à caractère personnel ne peuvent être utilisées, en dehors de l'objectif de votre traitement, que pour les objectifs secondaires prévus à l'article 5, paragraphe 1, point b), et à l'article 89 du règlement général sur la protection des données.

5. Qui traite ces données et peut y accéder?

Vos données à caractère personnel seront accessibles uniquement aux professionnels de la santé autorisés et identifiables qui interviennent dans votre traitement ou dans la fourniture de médicaments et sont soumis à l'obligation du secret professionnel dans le pays de traitement.

Chacun des pays concernés s'est engagé à veiller à ce que les professionnels de la santé participant à ces échanges (y compris les médecins, infirmières, pharmaciens et autres professionnels de la santé concernés par les échanges transfrontières de données médicales) ainsi que les professionnels de la santé sur leur territoire disposent d'informations et de formations adéquates en ce qui concerne leurs obligations.

Lorsque les données sont transférées dans un autre pays de l'UE au moyen de l'eHDSI, chacun des destinataires des données est responsable de leur traitement dans le cadre de ses activités de traitement de données. Les destinataires des données qui assument ces responsabilités sont:

- les organismes de santé dans lesquels vous êtes traités;
- la pharmacie dans laquelle vous recevez les médicaments qui vous ont été prescrits;
- le NCPeH du pays vers lequel les données sont transférées.

Veuillez consulter le site web de l'eHDSI pour connaître les États participants [[lien internet eHDSI](#)]. Les données seront transférées via un portail sécurisé mis à disposition par le NCPeH désigné par chaque pays.



6. Quels sont les types de données personnelles traitées?

Des informations détaillées supplémentaires sur les différents types de données traitées lorsque vous recevez un traitement ou des médicaments dans le pays de traitement sont disponibles ci-après:

<i>Dossier de patient</i>
Données traitées: i) Identification du patient étranger ii) Allergies iii) Médicaments iv) Diagnostic et maladies v) Opérations chirurgicales et procédures vi) Autres données de santé fournies par le pays d'affiliation dans le dossier de patient
<i>Ordonnance électronique (eP) /Dispensation électronique (eD)</i>
Données traitées: i) Identification du patient étranger ii) Liste des prescriptions en cours pour le patient étranger iii) Médicaments qui doivent être fournis par la pharmacie portugaise iv) Communication au pays de traitement de la dispensation des médicaments

7. Où les données à caractère personnel sont-elles conservées et pendant quelle durée?

Les données à caractère personnel collectées peuvent être conservées dans les systèmes informatiques des institutions de santé à la fois dans votre pays d'affiliation et dans le pays de traitement. Les données ne doivent pas être conservées pour une durée supérieure à celle nécessaire à la réalisation de l'objectif pour lequel elles sont traitées. Les durées de conservation applicables au Portugal sont celles définies par le droit national ainsi que par les autorisations précédemment délivrées par l'autorité nationale de protection des données en vertu de la loi n° 67/98 du 26 avril 1998.

La durée de conservation réelle peut varier dans d'autres États membres. Des informations précises supplémentaires relatives aux durées de conservation dans les États membres sont disponibles sur le site web de l'eHDSI [[lien](#)].

Des durées de conservation plus longues ne peuvent être utilisées que pour des raisons d'archivage, de recherche scientifique ou historique lorsque des garanties particulières en matière de protection de la vie privée (telles que l'anonymisation) sont en place.

8. Vos droits d'accès aux données

Si vous n'autorisez pas le traitement de vos données personnelles par l'intermédiaire de l'eHDSI, les données vous concernant ne seront pas disponibles pour votre traitement ou pour la dispensation de médicaments via ce système lorsque vous vous trouvez dans un autre pays de l'UE.

Si vous autorisez le traitement de vos données à caractère personnel au moyen de ce système, vous pourrez y avoir accès dans le cadre de votre traitement ou de la dispensation de



SPMS_{EPE}

Serviços Partilhados do Ministério da Saúde

médicaments, ou encore en adressant une demande électronique au Centro de Contato do Serviço Nacional de Saúde (SNS) à l'adresse atendimento@sns24.gov.pt ou par téléphone au numéro 808242424.

Cet accès à vos données à caractère personnel peut également être demandé à l'organisme de santé pertinent dans votre pays d'affiliation et, le cas échéant, aux professionnels de santé (y compris les médecins, infirmières, pharmaciens et tout autre professionnel de la santé participant à l'échange transfrontière de données) du pays dans lequel le traitement est réalisé.

Vous avez également le droit de formuler des objections ou de demander la limitation du traitement de vos données à caractère personnel ainsi que le droit de les rectifier et de les faire effacer sans retard indu, voire, le cas échéant, le droit à la portabilité des données.

Enfin, vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, que ce soit dans votre pays de résidence ou dans le pays de traitement, en fonction de la situation de fait.

L'autorité nationale portugaise de protection des données est la Comissão Nacional de Protecção de Dados, qui peut être contactée à l'adresse suivante:

Comissão Nacional de Protecção de Dados
Av. D. Carlos I, 134 — 1.º, 1200-651 Lisboa — Portugal

Téléphone: (+ 351) 21 392 84 00
Télécopie: (+ 351) 21 397 68 32
Courriel: geral@cnpd.pt

Les coordonnées de contact des autorités de surveillance dans d'autres États membres de l'UE peuvent être trouvées à l'adresse suivante: [\[lien\]](#).

9. Coordonnées de contact

- **Responsable du traitement des données**

SPMS – Serviços Partilhados do Ministério da Saúde, E.P.E.

Avenida da República, 61, 1050-189 Lisboa

Courriel: secretariado@spms.min-saude.pt

Téléphone: 211 545 600

- **Délégué à la protection des données**

Courriel: dpo@spms.min-saude.pt

Téléphone: 211 545 600